



**Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
du 16 juin 2025 au complexe scolaire à 20h00**

Registre des électeurs :

- Electeurs inscrits : 519
- Electeurs présents : 30

M. René Riat, président des assemblées communales, déclare celle-ci ouverte et présente l'ordre du jour suivant, selon la publication parue dans le Journal officiel du vendredi 30 mai 2025, N° 20.

Assemblée communale ordinaire

LUNDI 16 juin 2025 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024.
3. Discuter et voter une dépense de CHF 30'000.- pour adapter le système de contrôle d'accès du complexe scolaire et du bâtiment administratif.
4. Informations - Divers.

Prendent part à cette assemblée ce soir 30 personnes.

Le président propose la nomination de deux scrutateurs : Jonathan Riat et Pierre Guélat.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer par un vote à main levée sur cette proposition.

Les scrutateurs sont désignés à la majorité manifeste.

Le président propose qu'une motion d'ordre soit soumise au vote, conformément à l'article 18, alinéa 3, du règlement d'organisation. La motion consiste à limiter à deux le nombre d'interventions par personne et par sujet.

Les citoyens favorables à cette motion sont invités à lever la main.

Résultat du vote : 19 voix pour, 3 voix contre.

Le président de l'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour, puis invite les personnes présentes à formuler d'éventuelles remarques ou propositions. Aucune observation n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.



1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.

Le président informe l'assemblée que le procès-verbal a été rendu public, à la fois sur le site internet communal et au secrétariat communal.

Le vote est ensuite ouvert : les personnes qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 février 2025 sont invitées à le manifester par un levé de main.

Le procès-verbal est accepté avec 25 voix pour et 1 voix contre.

2. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2024.

Le maire, Michel Vallat présente les comptes.

➤ Présentation des comptes 2024 en pdf

A la suite de cette présentation, le président donne la parole aux citoyens.

Un citoyen pose la première question concernant la gestion des déchets verts. Il remarque un changement de prestataire pour cette gestion et s'interroge sur l'augmentation des coûts pour 2024, qui s'élèvent à CHF 22'700.75, soit plus de 50 % de hausse par rapport à 2023.

Le conseiller communal, Damien Riat répond à cette interrogation en précisant que le changement de prestataire n'a eu lieu qu'en mars 2025.

En ce qui concerne l'augmentation des coûts pour 2024, l'armée a décidé de modifier sa gestion des déchets verts, en particulier en mettant fin à la production de compost. Cette nouvelle façon de faire a entraîné un surcoût lié à l'envoi des déchets au Biogaz à Porrentruy. Trois transports ont été effectués, chacun facturé CHF 8'000.-- en raison du poids des déchets traités.

Une opposition auprès d'Armasuisse a été déposée, mais ils n'ont pas voulu entrer en matière.

Chez Armasuisse, la gestion est assurée par la société Thales, qui s'est contentée de régler les factures sans poser de questions.

Un citoyen demande quelle est la situation pour 2025. Le maire, Michel Vallat, répond que cela dépend des volumes, en précisant que des entreprises extérieures viennent également déposer leurs déchets sur place. Il espère que les coûts pour 2025 ne seront pas aussi élevés que cette année.

Le conseiller communal, Damien Riat précise que le site est ouvert en permanence, ce qui complique la surveillance. Il suggère d'envisager soit un contrôle des heures d'ouverture, soit l'installation de caméras.

Un citoyen pose une question, ou plutôt une remarque générale, concernant le bilan. Il souligne la hausse des rentrées fiscales pour 2024 ainsi qu'une augmentation des dépenses de plus de 300'000 CHF, ce qui l'inquiète. Il trouve que 2024 a été une année exceptionnelle et anticipe une situation plus tendue pour 2025, avec des charges plus élevées.



Le maire, Michel Vallat répond que ce sont les préoccupations partagées par toutes les entreprises. Il insiste sur la nécessité d'être plus efficaces avec des moyens réduits et espère qu'une grande rigueur sera appliquée dans les années à venir.

N'ayant plus de questions, le président procède à la lecture du rapport de l'organe de révision.

Il ouvre ensuite le vote : les personnes qui approuvent les comptes 2024 sont invitées à le manifester par un levé de main.

Le résultat est de 27 voix pour, sans vote contraire.

➤ **L'assemblée accepte ainsi les comptes de l'exercice 2024.**

3. Discuter et voter une dépense de CHF 30'000.- pour adapter le système de contrôle d'accès du complexe scolaire et du bâtiment administratif.

Le conseiller communal, Jean-Claude Rérat présente le point 3.

➤ **Présentation en pdf**

Résumé du projet de modernisation du système de contrôle d'accès

Le système de gestion des clés en place, probablement en service depuis 1992, est devenu ingérable. Les clés ont été transmises sans suivi, la programmation n'a pas été correctement effectuée, et aucune traçabilité des accès n'est possible. Certaines clés se trouvent même entre des mains non autorisées.

Malgré plusieurs interventions (entreprises Damien P et Quinca), la situation reste critique : il est impossible de sécuriser efficacement les locaux sans connaître l'ensemble des clés en circulation.

Suite à un vol sans effraction, révélant les failles du système, le Conseil communal propose de le remplacer par une solution moderne basée sur des badges électroniques personnalisés.

Avantages du nouveau système :

- Traçabilité complète des accès
 - Désactivation immédiate en cas de perte
 - Programmation des plages horaires
 - Environ 30 portes concernées
 - Réduction des coûts cachés (plus de reproduction de clés, pièces de rechange, etc.)
 - Licence annuelle à CHF 35.- pour 10 badges
 - Option de verrouillage instantané du bâtiment en cas de menace
 - Support local par des entreprises jurassiennes
- Chaque badge portera un identifiant unique, facilitant son retour en cas de perte.

Le Conseil communal invite à valider ce projet pour renforcer durablement la sécurité des bâtiments communaux.



Le président remercie Jean-Claude Rérat, conseiller communal, pour la présentation détaillée du projet, et invite l'assemblée à poser ses éventuelles questions.

La première question est posée par un citoyen qui demande si les 30'000 CHF incluent l'électricité. La réponse est non, pas besoin de câblage, le système est autonome.

Comment l'appareil signale-t-il un besoin en électricité demande un citoyen ? Il fonctionne sur piles avec un indicateur d'usure.

Une citoyenne demande si une caution sera demandée pour chaque badge. La réponse est oui, la caution sera restituée lors du retour du badge. Et qui gèrera le nouveau système ? Le secrétariat, avec un minimum de temps requis. La maintenance sera assurée par le service technique.

Le président soumet au vote la dépense de CHF 30'000.– destinée à l'adaptation du système de contrôle d'accès du complexe scolaire et du bâtiment administratif. Il invite les personnes favorables à manifester leur approbation en levant la main.

- **L'assemblée communale approuve à une large majorité la dépense prévue au point 3 de l'ordre du jour.**

4. Informations – Divers

La conseillère communale, Olga Guélat commence par les informations suivantes :

- ❖ **Horaire 2026 des transports publics de grands changements en vue avec le lancement du RER Jura**

- **présentation en pdf**

- ❖ **Sortie des aînés de la commune, mercredi 03 septembre 2025**

- **présentation en pdf**

Olga Guélat informe la population de la création, en mai, d'un groupe de travail dédié aux aînés. Jacqueline Noirjean et Catherine Klinger font partie de ce groupe de travail ; la commune les remercie chaleureusement pour leur engagement.

- ❖ **Fermeture de la classe enfantine de Bure**

Le Conseil communal informe que la fermeture de la classe enfantine à Bure a suscité une vive émotion au sein de la population. La commune déplore ne pas avoir été informée suffisamment tôt de cette décision, prise unilatéralement par la direction scolaire, conformément aux nouvelles dispositions de l'ordonnance sur la loi scolaire entrée en vigueur le 1er février 2024, qui accorde une large autonomie aux directions d'établissement.



La décision de regrouper les élèves à Courtedoux s'explique par la disponibilité d'une classe mieux adaptée. Bien que cette mesure soit regrettable, notamment pour les familles concernées, elle repose sur des critères organisationnels, notamment les effectifs.

Une réunion avec le directeur de l'école est prévue le 18 juin, afin de permettre aux parents d'obtenir des précisions et de poser leurs questions.

Un citoyen interroge sur l'organisation concrète des transports et les frais y afférents.

Olga Guélat, conseillère communale répond que deux bus seront mis à disposition, conformément à la législation. Les frais seront partagés entre les deux communes, et le cercle scolaire assurera le décompte. Les bus sont adaptés aux enfants, sans besoin de réhausseurs, avec toutes les garanties de sécurité.

Un citoyen s'interroge sur le choix de Courtedoux (13 élèves) alors que Bure en compte 14. Olga Guélat explique que cette situation est due à la nouvelle législation et précise que la décision ne dépend pas de la commune.

Un citoyen s'interroge sur la durée de 4 ans et demande si le Conseil communal pourra exprimer une position lors de la séance du 18 juin 2025. Olga Guélat confirme avoir proposé sa participation à cette séance et attend une réponse tout en assurant le soutien du conseil.

Une citoyenne regrette que les parents n'aient pas été associés, ce qui aurait permis une meilleure implication. Olga Guélat précise que la décision ne leur appartient pas et que la commune a découvert la fermeture par hasard. Une citoyenne, ayant vécu une situation similaire, interroge sur les mesures pour améliorer la communication entre autorités et habitants, estimant que la commune doit agir.

Un citoyen déplore que l'intérêt des enfants ne soit pas au centre. Selon lui, la loi et le bon sens auraient dû conduire à maintenir les 1-2P sur place. Très mécontent, il précise qu'il fait partie de la commission d'école et critique fortement la conduite du directeur.

Le maire soutient ce citoyen et invite les parents à participer activement aux réunions, soulignant que la décision ne revient pas au directeur seul. Plusieurs parents expriment leur mécontentement et souhaitent défendre leurs intérêts. La commune prévoit d'intervenir lors des prochaines rencontres avec des représentants officiels. Hervé Vallat, conseiller communal rappelle que la loi cantonale limite les compétences locales, mais assure un soutien dans la mesure du possible à notre échelle. Deux citoyens évoquent l'importance d'utiliser les contacts politiques. Le maire insiste sur la nécessité d'une mobilisation écrite des parents. Enfin, Un citoyen précise que la décision est définitive, car validée par le service de l'enseignement.

Un citoyen souhaite faire une remarque : il estime inapproprié de déposer les enfants devant la barrière latérale de l'école. À l'origine, cette dépose se faisait sur le parking, ce qui représentait un danger. Un ancien conseiller avait alors proposé ce nouvel emplacement, jugé plus sûr. Toutefois, un citoyen considère que cet endroit n'est pas adapté à cet usage.



❖ **Information sur le projet "Zone 30 "**

Présentation en pdf

❖ **Randos Bure : Encore plus de confort sur les sentiers !**

Rando Bure : pdf

La parole est à présent donnée à l'assemblée, au cas où subsisteraient encore des questions.

Un citoyen affirme qu'aucune intervention n'a encore été réalisée à l'intérieur du local des pompiers. En réponse, Hervé Vallat dit ne pas comprendre l'origine de cette remarque, mais rappelle que, dans le cadre de l'étude de rénovation de la mairie, une réunion s'est tenue avec le SIS, Damien Riat, conseiller communal, et l'ancien commandant Mathieu Piquerez au cours de laquelle la situation a été clairement exposée. Seuls les travaux strictement nécessaires — sols, sanitaires et porte d'entrée — ont été réalisés, avec information préalable aux locataires. L'objectif n'était pas de livrer un local neuf, mais de remettre les lieux aux normes.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie le personnel de l'administration communale, l'ensemble des participants, et tout particulièrement les membres du conseil communal.

L'assemblée est levée, il est 22h10

Au nom de l'assemblée communale

Le président : La secrétaire :

René Riat Valérie Crelier